

Projet de loi sur le climat et Projet de « Plan climat Valais »

Conférence de presse du 24 novembre 2022

Roberto Schmidt

chef du département des finances et de l'énergie

Gérald Dayer

président de la direction stratégique de l'Agenda 2030 VS

Christel Dischinger

cheffe de projet FDDM



Energie ou biodiversité, le dilemme

RISQUES DE PÉNURIE
Éteindre l'éclairage la nuit, chauff...

Vers des restrictions sans précédent

Un risque de pénurie d'eau inquiète des communes

«Nous ne savons pas si la réserve hydraulique sera suffisante»

«Les restrictions pourraient un jour, un mois, une...»

Walliser Bote
16:22
Endlich kommt der Sommer
Quelle: Keystone
Wetter
Sommerhitze im Mai: Sogar im Lötschental meldet es fast 25 Grad
Im Mittelland wurde am Freitag viel die Marke von 30 Grad geknackt gab es sogar einen Allzeitrekord. Sachen Maihitze. Auch in Höhe wurde es sehr
Auch das Wallis schwitzt
Char (50)
Bad Ragaz (50)
Voss (47)
Basel-Birmingen
Sitten (45)
Schwyz (45)
Davos (45)
Möbius (45)
Blanz (45)
Vaduz (45)
G...
«Jeder kann etwas gegen den Klimawandel tun»
Sonntag, 1. Mai
Quelle: Keystone
Walliser Bote

Le Matin Dimanche
23:52
Der Grand Combin: Hier spielte sich das Drama ab.
Quelle: Keystone
Drama am Grand Combin
Die Experten des Schweizerischen Alpen-Clubs sagen: «Die Situation in den wird immer heikler»
Morgens brachen am Grand im Unterwallis gewaltige Verletzte. Nun äussern Spezialisten.

Walliser Bote
Der Reko
Fisch...
Turtmann-Extrem...
15:44
RTSinfo @RTSinfo
Le m... la sa... fait fac... que le... loup et le reportage.
Taver...
Clima...
rts.ch

Das wärmste Jahr im Wallis seit 1864 zeichnet sich ab

Das Jahr endet in wenigen Wochen. Bisher war es im Wallis rund 1,5 Grad wärmer als das Klimamittel von 1991 bis 2020. Es sieht danach aus, als würde 2022 das wärmste Jahr seit 1864 werden.



Es sieht danach aus, dass 2022 das wärmste Jahr seit Messbeginn 1864 wird.

Bild: pomona.media

Das wärmste Jahr der Schweiz seit Messbeginn 1864 war laut MeteoSchweiz das Jahr 2018. Die Abweichung vom Klimamittel von 1991 bis 2020 betrug vor vier Jahren 1,1 Grad. Dieses Jahr beträgt die Abweichung bisher schweizweit 1,7 Grad, im Wallis rund 1,5 Grad. Dies schreibt meteonews.ch in einer Mitteilung.

Die bisher fünf wärmsten Jahre waren demnach 2011, 2015, 2018, 2019 und 2020. In keinem Jahr betrug die Abweichung vom Klimamittel

1991–2020 schweizweit mehr als 1,1 Grad.

Somit kann davon ausgegangen werden, dass 2022 das wärmste je gemessene Jahr im Wallis und auch in der ganzen Schweiz wird, selbst wenn die letzten Wochen des Jahres klar unterdurchschnittlich ausfallen würden.

Betrachte man die einzelnen Monate dieses Jahres, zeigen sich, dass es mit Ausnahme des Aprils und des Septembers durchwegs (teilweise deutlich) zu warm gewesen sei, heisst es

weiter. Vier Monate (Mai, Juni, Juli und Oktober) sind demnach teilweise sogar über 2,5 Grad wärmer als normal gewesen. Auffällig ist der Oktober: Schweizweit betrug die Abweichung vom Klimamittel von 1991 bis 2020 diesen Oktober fast 4 Grad.

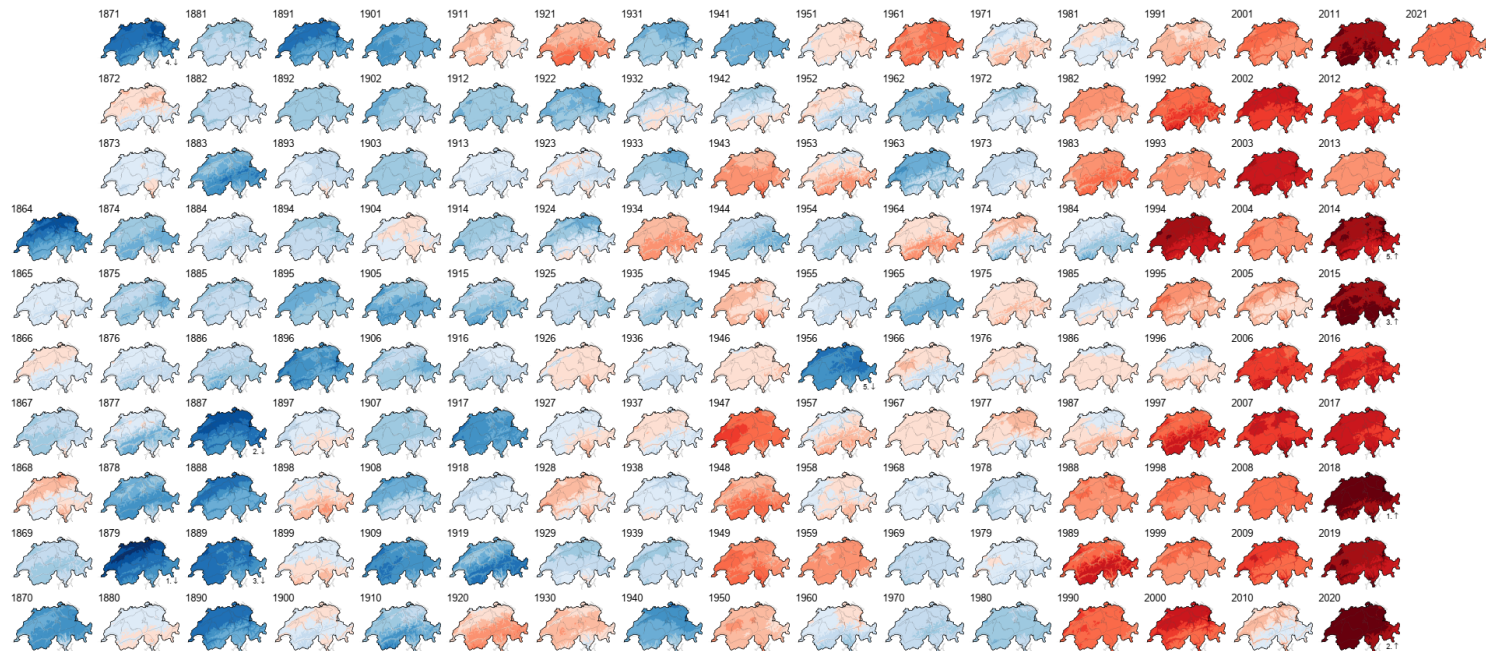
Der warme Oktober machte sich im Wallis beim Skiweltcup in Zermatt bemerkbar. Zuerst wurde die Abfahrt der Männer abgesagt, wenige Tage später auch die Abfahrt der Frauen, weil es zu warm war. (bjo)

Etat des lieux climatiques

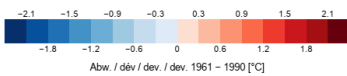
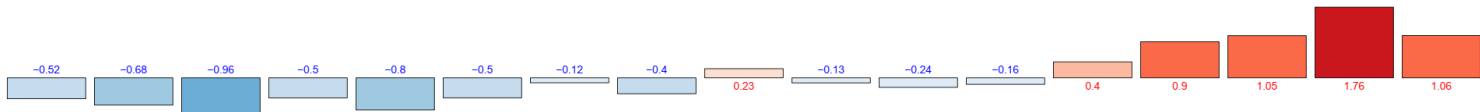
Gérald Dayer, président de la direction stratégique en charge de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La Suisse se réchauffe

1864



2021

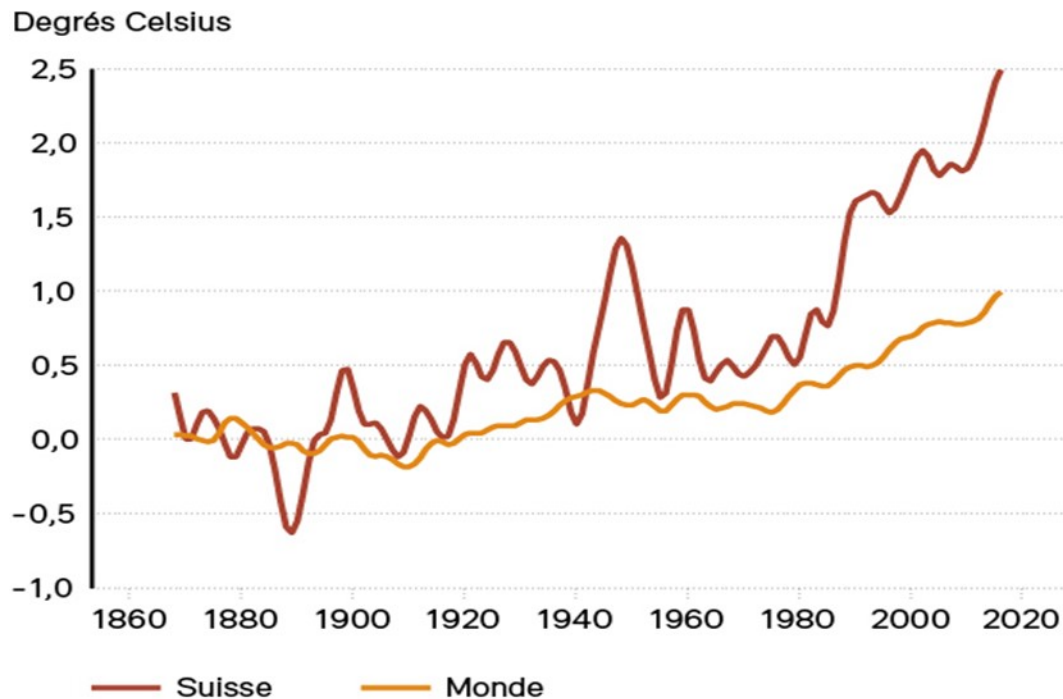


© MeteoSchweiz / © MétéoSuisse / © MeteoSvizzera / © MeteoSwiss

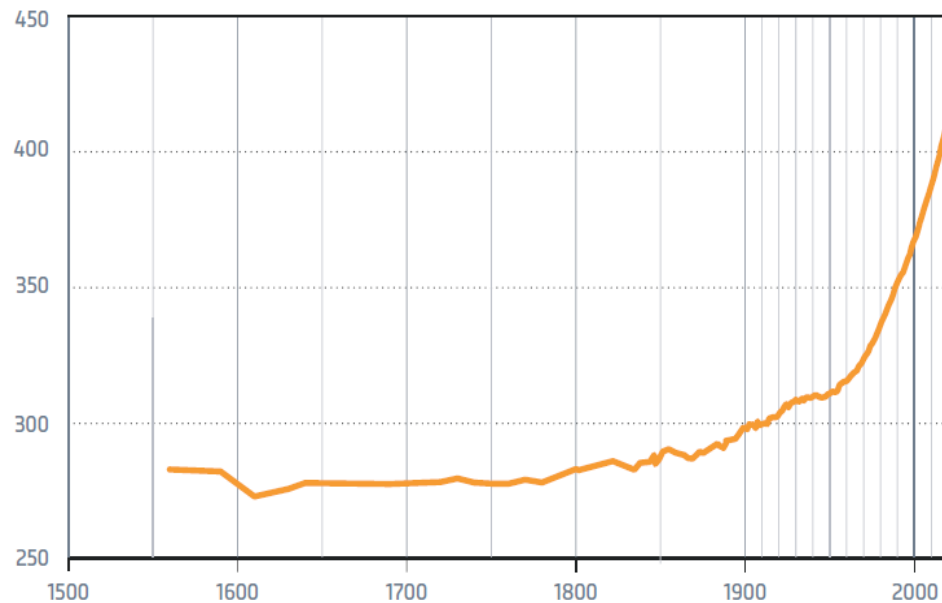
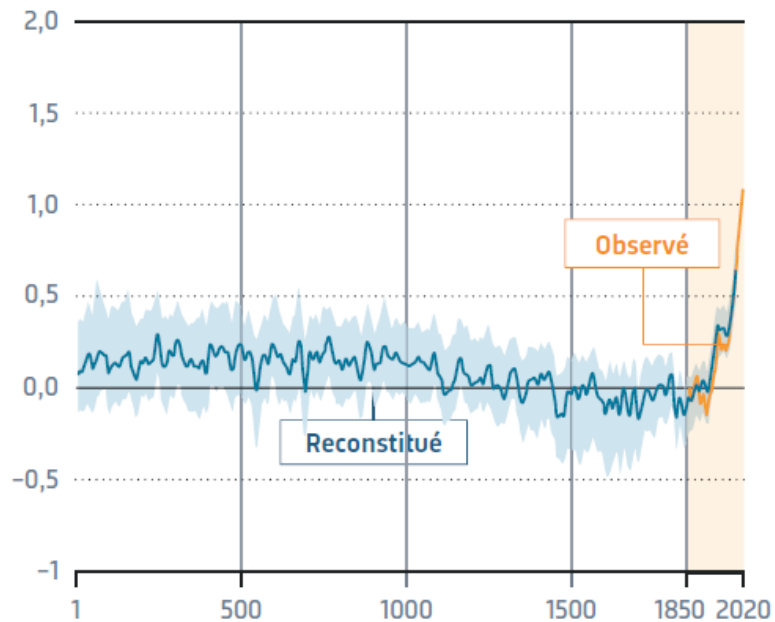
clm_stamps (clm_vis, v0.3.52) 07.01.2022, 15:41 CET

La Suisse se réchauffe 2x plus vite

- Réchauffement climatique 2x plus rapide en Suisse qu'au niveau mondial.
- Augmentation de la température moyenne de 2°C depuis 1864, contre environ 1°C au niveau planétaire.



La température mondiale augmente depuis l'industrialisation



Le Valais est particulièrement touché



Scénarios climatiques pour la Suisse en 2060

En cas d'inaction

- Augmentation de la température moyenne de **2 à 3.7°C** d'ici 2060 par rapport à la période 1981-2010
- Augmentation de **4.5 à 5°C** en été

Température

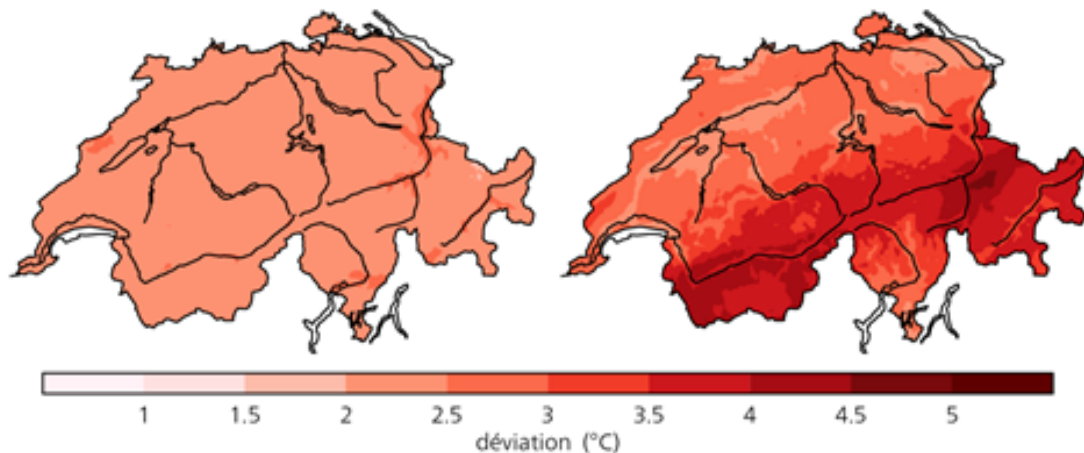
déviations de la période standard 1981-2010

2060

RCP8.5

hiver

été



© scénarios climatiques CH2018



Loi sur le climat

Roberto Schmidt, chef du département des finances et de l'énergie

Pourquoi une loi sur le climat ?

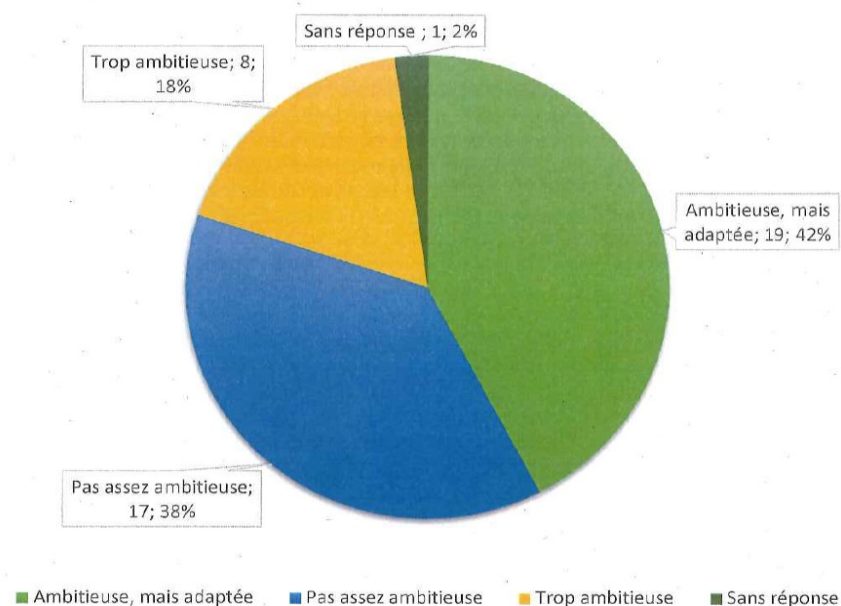
- Répondre à la crise climatique
- Permettre un débat politique sur l'action climatique du canton
- Définir les objectifs climatiques du canton
- Fournir une base légale (loi-cadre) pour soutenir les actions (réduction des GES et adaptation)
- Renforcer la clarté et la sécurité juridique
- Inscrire l'action climatique dans la durée
- Définir la gouvernance, l'organisation, les compétences et le mode de financement
- Renforcer l'information, la sensibilisation, la formation, la recherche et la participation



Retours de consultation (juin-juillet 2022)

- 50 prises de position
- Accueil globalement favorable :
 - 73% soutiennent les buts
 - 42% ambitieux, mais adapté
 - 38% manque d'ambition
 - 8% trop ambitieux
- L'objectif est trop lointain par rapport à l'évolution actuelle de l'urgence climatique
- Le projet affaiblit l'économie et la prospérité du canton
- Les domaines de la formation, de l'eau et de la santé doivent être renforcés dans la loi
- Le rôle du Grand Conseil doit être précisé
- Financement de la transition climatique

Comment jugez-vous l'ambition générale du projet de loi-cadre climat cantonale ?



Buts de la loi-cadre

- **Maîtriser** la crise climatique au niveau cantonal, dans la perspective d'un **développement durable** et d'une **conservation des ressources naturelles**
- **Lutter** contre les **changements climatiques** et **protéger** les êtres humains, **la biodiversité et les biens** d'une valeur notable

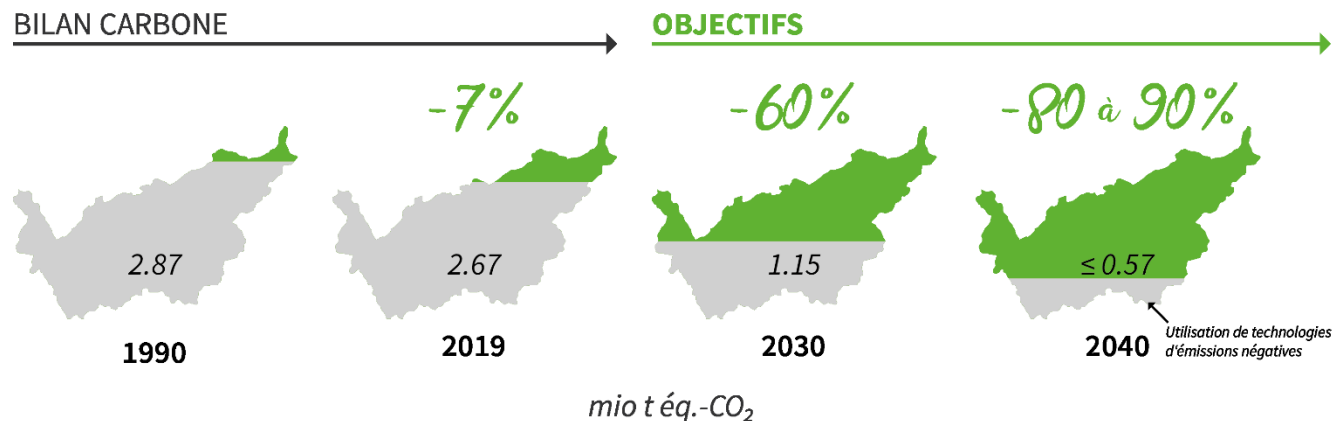


Buts de la loi-cadre

- Limiter la hausse de la température moyenne mondiale **nettement en-dessous de 2°C**
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Renforcer les capacités d'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques
- Agir pour une transition juste et socialement équitable
- Protéger le patrimoine naturel (**eau, air, sol, biodiversité**) et humain (**santé, bien-être**)
- Promouvoir un équilibre durable entre la nature et son utilisation par l'être humain
- **Développer l'économie circulaire**
- Favoriser les pratiques innovantes liées aux biens communs (forêts, eau, alpages)
- Rendre les flux financiers compatibles avec de faibles émissions de gaz à effet de serre
- **Former, éduquer et favoriser la recherche et l'innovation**

Objectifs climatiques plus ambitieux

- Objectifs plus ambitieux que ceux de la Confédération
- Réduction des émissions directes de 60% d'ici 2030
- **zéro émission directe nette d'ici 2040**
- Réduction forte des émissions indirectes



Objectifs climatiques de l'administration

- Zéro émission directe nette d'ici **2035**
- Réduction des émissions indirectes de 30% d'ici 2035
- Les institutions para-étatiques sont incitées à contribuer à atteindre les objectifs
- Prise en compte des enjeux climatiques dans l'accomplissement de ses tâches
 - Respect des principes de la responsabilité, sobriété énergétique et matérielle, justice sociale, justice climatique, précaution et sécurité
- Evaluation des projets importants en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la loi



Compétences

■ Conseil d'Etat

- Adopte le Plan climat et le Programme d'actions climat et assure leur mise en œuvre
- Définit la gouvernance du développement durable
- Nomme les membres du Conseil scientifique du climat
- Évalue régulièrement les effets des mesures prises sur la base d'indicateurs
- Informe sur la mise en œuvre dans son rapport annuel

■ Grand Conseil

- Prend connaissance du Plan climat et peut proposer des modifications matérielles et temporelles
- Décide du financement des mesures du Programme d'actions climat dans le cadre du processus budgétaire
- Prend connaissance de l'état de mise en œuvre du Plan climat via le rapport annuel du Conseil d'Etat

Participation des communes et de tiers

■ Communes

- tiennent compte des enjeux climatiques dans l'accomplissement de leurs tâches
- peuvent bénéficier d'un soutien financier et technique du canton
- collaborent entre elles via les associations de communes, agglomérations et parcs naturels

■ Tiers

- établissements publics autonomes, entités subventionnées par l'Etat, sociétés dans lesquelles le canton détient une participation majoritaire, entreprises, associations, personnes physiques ou morales
- sont encouragés à prendre des mesures en faveur de la protection du climat
- peuvent obtenir une aide financière

Information, participation citoyenne et formation

- Large information du public
- Sensibilisation de la population
- Conseils en matière de transition vers des modes de vie durable
- Concertation, motivation et participation de la société civile
- Soutien, en collaboration avec les communes, à l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation

AGENDA 2030 VALAIS

Stratégie et programmes de développement durable Projets de l'agenda 2030 VS Climat Communes

Plan Climat cantonal

L'avant-projet de loi prévoit l'élaboration d'un Plan climat cantonal. Celui-ci définira la stratégie climatique du Valais, les mesures à prendre et leur mise en oeuvre.

Trois types de mesures ont été identifiés :

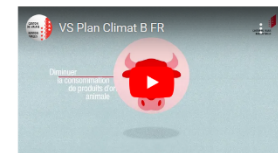
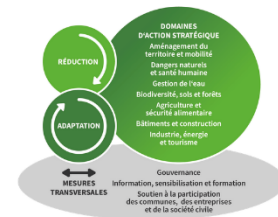
Mesures de réduction : elles visent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre en favorisant des politiques et des comportements peu émetteurs de carbone.

Mesures d'adaptation : elles visent à protéger la population et les systèmes naturels des conséquences du réchauffement climatique.

Mesures transversales : elles constituent le socle de la stratégie climatique du canton et se déclinent dans les domaines de la **gouvernance**, de l'économie circulaire, de la sensibilisation et de la formation.

Les mesures de réduction et d'adaptation se déclineront dans les **sept domaines d'action stratégique** suivants :

Aménagement du territoire et mobilité
Dangers naturels et santé humaine
Gestion de l'eau
Biodiversité, sols et forêts
Agriculture et sécurité alimentaire
Bâtiments et construction
Industrie, énergie et tourisme



www.vs.ch/climat

Financement

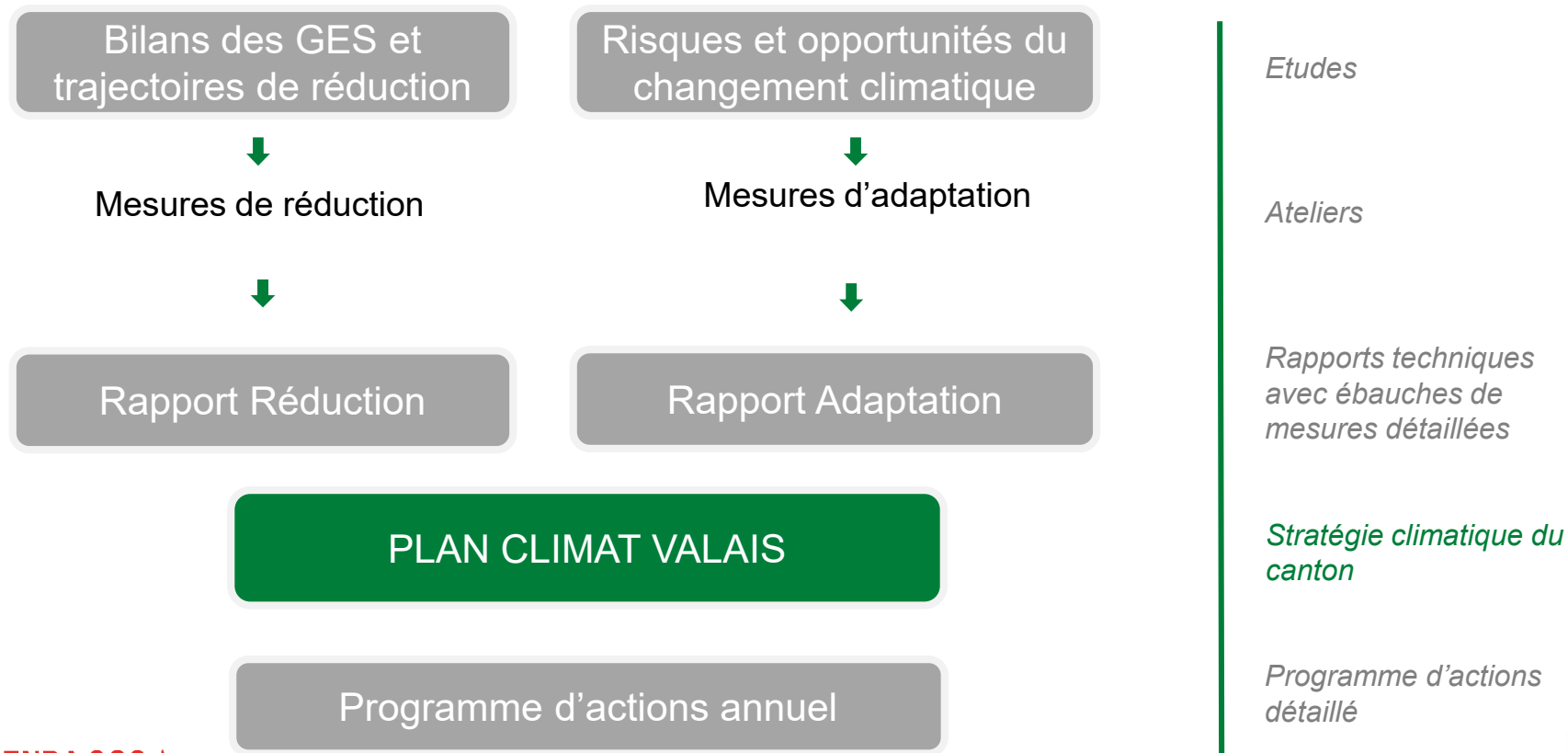
- Le canton investit déjà des centaines de millions de francs par année (environ 250 millions/an)
- Des moyens supplémentaires seront nécessaires à l'atteinte des objectifs
 - Investissement de 70 millions/an pour 2024-26
 - Constitution d'une réserve climatique (150 millions) pour les projets clés
 - Pas de nouvelles taxes ni impôts
- Les coûts de l'inaction des pouvoirs publics dépassent largement les investissements nécessaires (x 10)



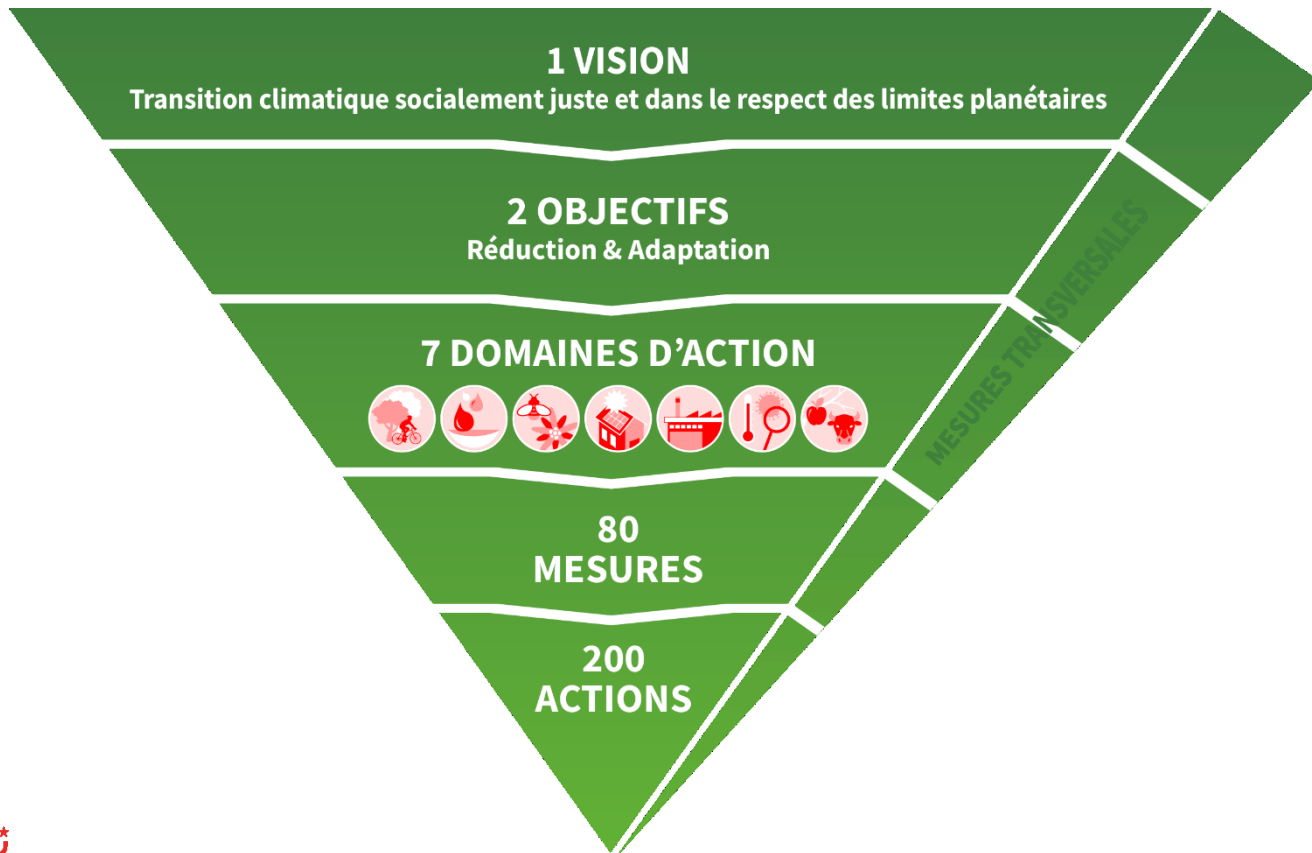
Projet de «Plan climat Valais»

Christel Dischinger, cheffe de projets à la Fondation pour le développement durable des régions de montagne

Elaboration du Plan climat



Le Plan climat, c'est



Vision

Le Valais en 2030 s'est résolument engagé dans la **lutte contre les changements climatiques** dont il connaît les **risques**. Ces derniers sont maîtrisés et n'entravent pas le développement durable du canton. Les défis de la transition climatique se sont révélés être également des **opportunités** d'améliorations concrètes de la **qualité de vie** de ses habitants. L'**économie** locale et la **formation** sont en pleine transformation pour répondre aux nombreux besoins de **circULARITÉ**, d'**efficacité énergétique** et de **renaturation**.

7 domaines d'actions stratégiques



Aménagement du territoire et mobilité



Gestion de l'eau



Biodiversité, sols, forêts et puits de carbone



Bâtiments et construction



Industrie, énergie et tourisme

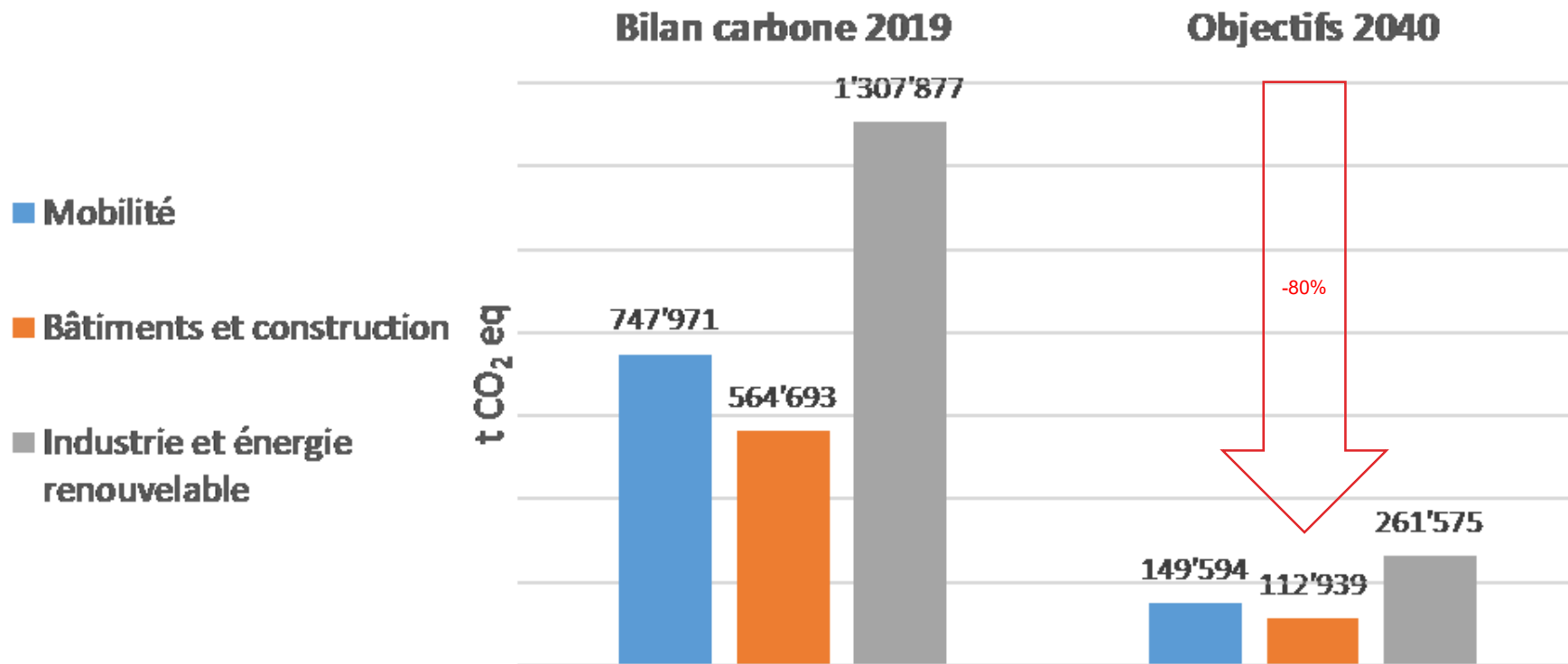


Dangers naturels et santé humaine



Agriculture et sécurité alimentaire

Objectifs sectoriels de réduction et d'adaptation





Objectifs de réduction

- - 80% d'émissions directes d'ici 2040
 - 50% de véhicules privés électriques
 - part modale TP : augmentation de 22% à 30%
 - part modale mobilité douce : augmentation de 6% à 15%
 - part modale transport individuel motorisé (TIM): diminution de 72% à 55%

Objectifs d'adaptation

- Maintenir une haute qualité de vie de la population lors des périodes de chaleur

Mesures phares

- Verdir les agglomérations
- Favoriser la mobilité douce
- Améliorer la desserte et les coûts des transports publics
- Décarboner les transports publics et privés
- Adopter une politique du logement durable



Objectifs d'adaptation

- Garantir une eau potable en suffisance et de haute qualité

Mesures phares

- Coordonner les fonctions multiples de l'eau
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Constituer des réserves d'eau supplémentaires



Objectifs de réduction

- Augmenter la capacité de stockage et de séquestration du CO₂ dans les puits de carbone naturels

Objectifs d'adaptation

- Garantir des sols sains
- Maintenir une forêt multifonctionnelle
- Maintenir la biodiversité terrestre et aquatique

Mesures phares

- Protéger, créer et connecter les surfaces naturelles
- Promouvoir des pratiques agricoles préservant et restaurant la qualité des sols
- Lutter contre les plantes exotiques envahissantes
- Rajeunir la forêt et la gérer de manière intégrée

Bâtiments et construction

Objectifs de réduction

- - 80% d'émissions directes d'ici 2040
 - Rénovation des bâtiments privés à un rythme annuel de 3%
 - Approvisionnement 75% en énergie renouvelable et indigène et rejets de chaleur
 - - 30% de consommation énergétique des ménages
- - 90% d'émissions directes pour l'Etat d'ici 2035
 - Elimination du recours au fossile

Objectifs d'adaptation

- Maintenir une haute qualité de vie de la population lors des périodes de chaleur

Mesures phares

- Construire à faible empreinte carbone
- Remplacer les installations de chauffage
- Former les professionnels du bâtiment à la transition énergétique





Objectifs de réduction

- - 80% d'émissions directes d'ici 2040
 - Energie pour les industries aux moins 50% renouvelable
 - - 10% de consommation énergétique de l'industrie
 - Captage des émissions de GES aux cheminées industrielles

Objectifs d'adaptation

- Améliorer la résilience du secteur touristique

Mesures phares

- Sortir les entreprises des énergies fossiles
- Développer l'énergie solaire
- Créer des liaisons plaine-montagne
- Favoriser un tourisme durable 4 saisons

Dangers naturels et santé humaine



Objectifs d'adaptation

- Réduire l'impact des dangers naturels sur les personnes et les biens

Mesures phares

- Renforcer la surveillance des maladies
- Protéger la population des effets de la canicule
- Améliorer la surveillance des dangers naturels



Objectifs de réduction

- - 75% d'émissions, essentiellement indirectes, d'ici 2040
 - + de circuits courts dans l'approvisionnement
 - + de pratiques agricoles régénératives et bas carbone
 - + transition énergétique des exploitations

Objectifs d'adaptation

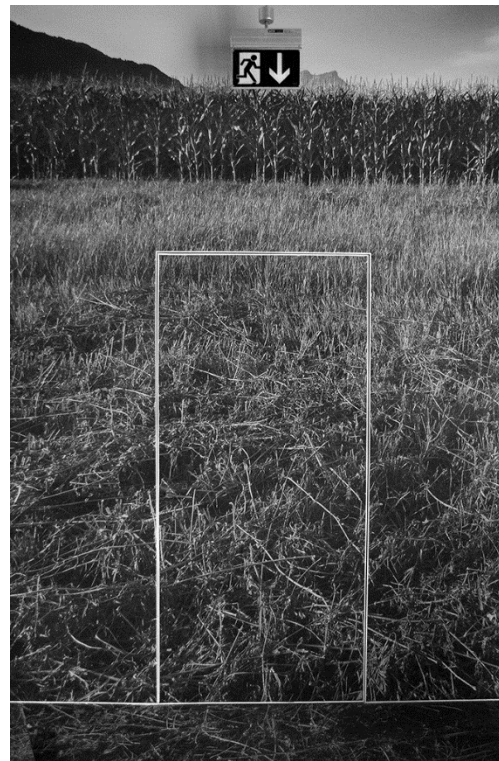
- Maintenir les rendements agricoles

Mesures phares

- Protéger les sols agricoles et assurer l'irrigation
- Adapter les cultures et les pratiques agricoles
- Créer un fond climatique et phytosanitaire
- Augmenter la résilience alimentaire (proximité, saisonnalité, gaspillage, ...)

Mesures transversales

- **Gouvernance climat**
 - Assurer la cohérence, exploiter les synergies, veiller à la justice sociale
- **Économie circulaire et positive**
 - Promouvoir une consommation responsable
- **Éducation, formation et recherche**
 - Leviers de la transition climatique
- **Collaboration avec les communes**
 - Actrices incontournables du changement
- **Communication et sensibilisation**



Sharon Castellanos Land(e)cape ©SMART

Programme d'actions climat

■ Mesures phares déclinées en **200 actions concrètes**

■ Exemple

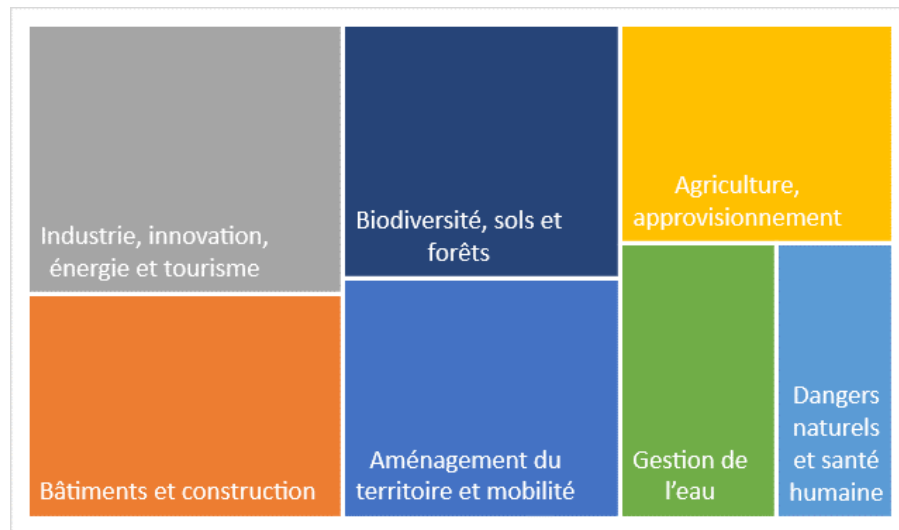
Mesure phare

« Favoriser la mobilité douce »



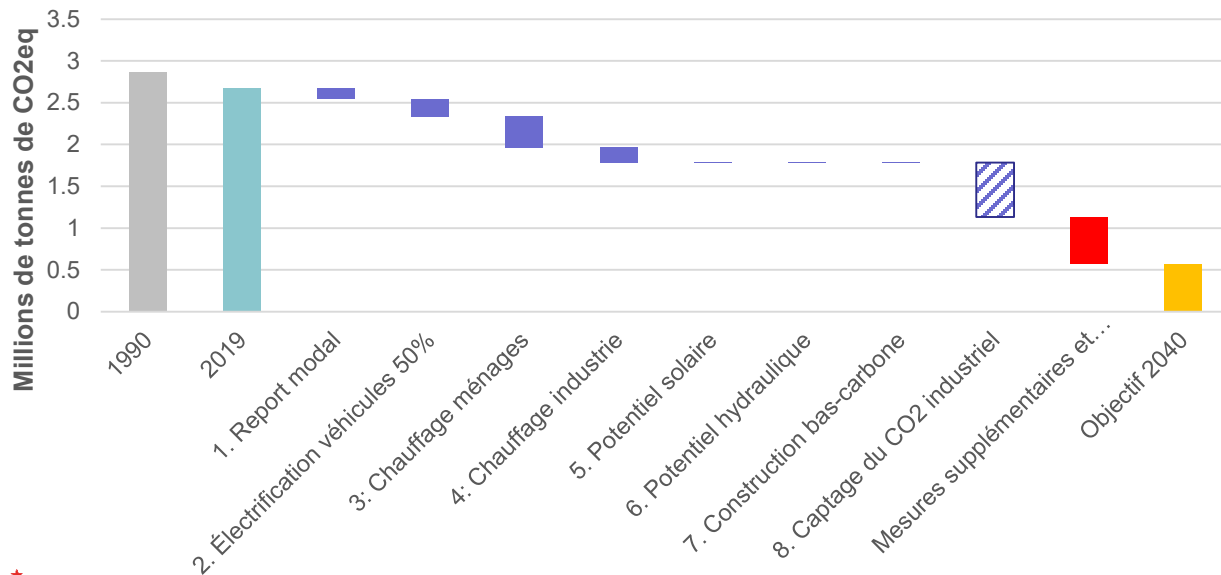
Actions concrètes

- Investissements pistes cyclables
- Guide pour les communes



Trajectoires de réduction

- L'atteinte de la neutralité carbone en 2040 passera par l'instauration de mesures et objectifs sectoriels complémentaires à ceux proposés dans cette première génération du Plan climat.

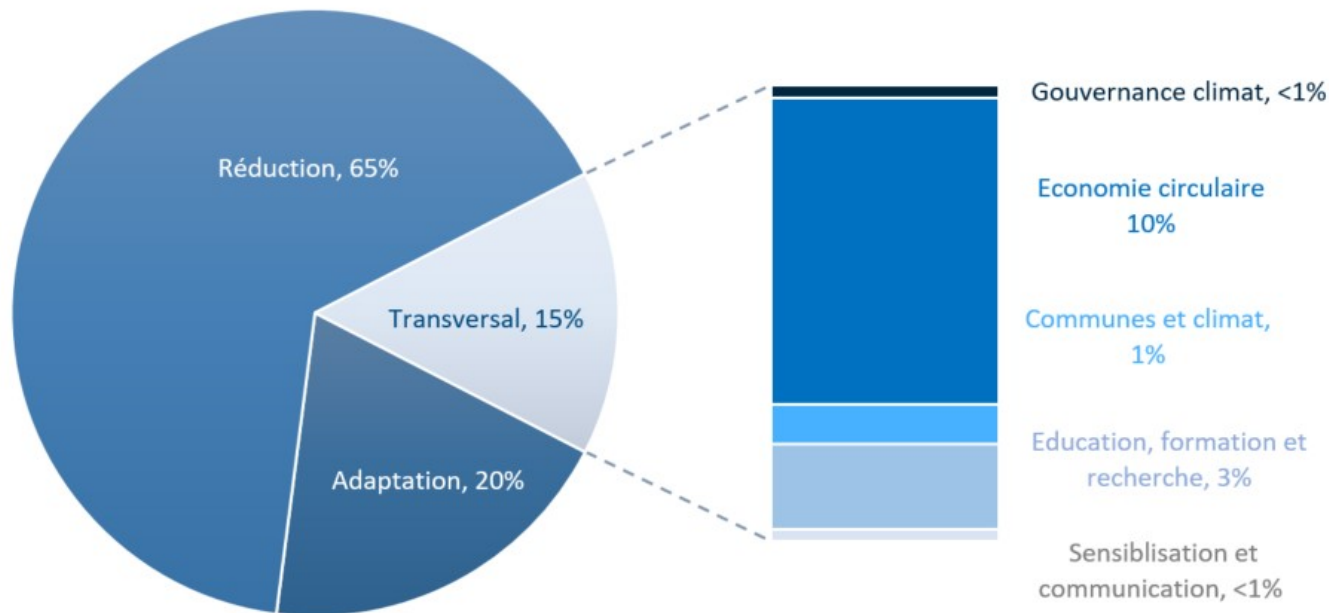


Moyens de mise en œuvre et conclusion

Roberto Schmidt, chef du département des finances et de l'énergie

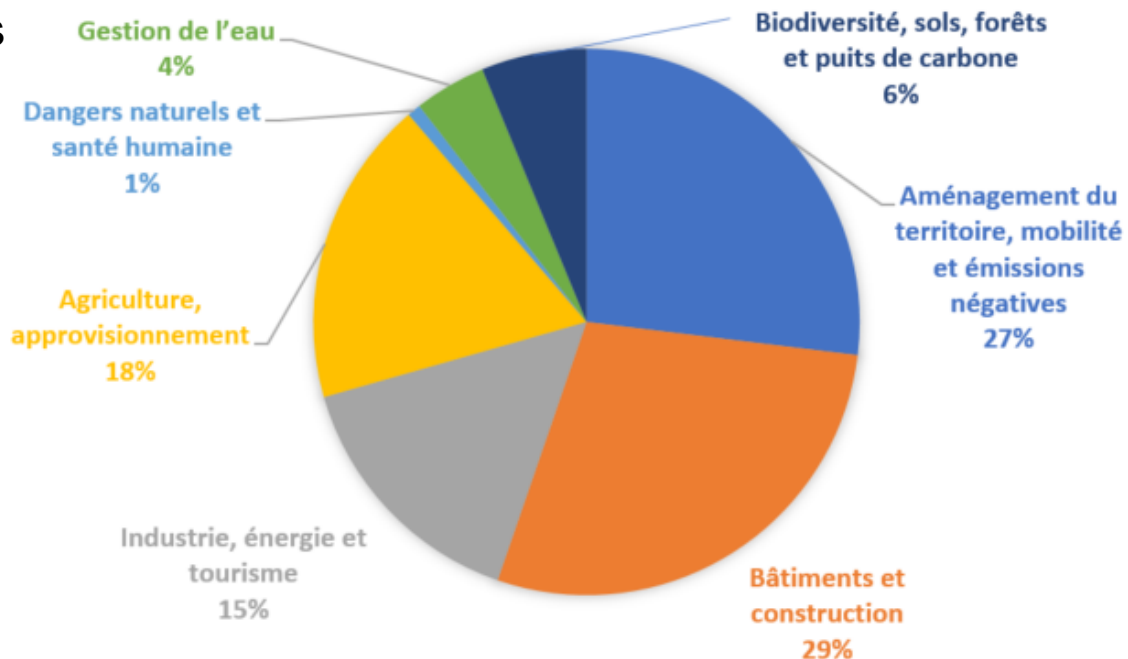
Moyens de mise en œuvre 2024-2026

- Répartition des investissements supplémentaires 2024-26 (environ 210 millions) sur les mesures transversales (30 millions) ainsi que sur les mesures d'adaptation et de réduction (180 millions.)



Mesures d'adaptation et de réduction 2024-2026

- 180 millions de francs répartis dans les 7 domaines d'actions stratégiques



Conclusion

- Valais - Canton pionnier avec la loi sur le climat
- Nécessité d'agir rapidement pour
 - Préserver la santé humaine et la qualité de vie
 - Se protéger contre les dangers naturels et garantir l'approvisionnement énergétique et alimentaire
 - Conserver la diversité de la faune et de la flore
- Coûts de l'inaction supérieurs aux investissements nécessaires pour ralentir le réchauffement climatique
 - Baisse du rendement agricole
 - Réduction de la productivité au travail
 - Réparations suite aux éboulements, inondations, tempêtes
- Bénéfices pour la population et l'économie locale



«Si nous ne nous disciplinons pas nous-mêmes,
l'environnement le fera pour nous.»

William Feather